



0908320702

DATE DEPOT :	2009-09-29
NUMERO DE DEPOT :	83207
N° GESTION :	2009B17820
N° SIREN :	441234663
DENOMINATION :	3 H
ADRESSE :	105 rue de l Abbé Groult 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/09/02
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD

3H
Société par actions simplifiée au capital de 336.000 euros
Siège social : 3, Allée Charles Collin
35000 RENNES
441 234 663 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 2 SEPTEMBRE 2009**

L'an Deux Mille Neuf (2009),
Le deux septembre (02/09),
A 11 heures,

Monsieur Jacques D'HARCOURT, associé et Président de la société 3H, société par actions simplifiée au capital de 336.000 euros, dont le siège social est actuellement sis 3, allée Charles Collin – 35000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 441 234 663, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modifications statutaires corrélatives,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION
Transfert du siège social

Conformément aux stipulations de l'article 4 des statuts de la Société, le Président décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à l'adresse suivante :

« 105, rue de l'Abbé Groult – 75015 PARIS »

DEUXIEME DECISION
Modifications statutaires corrélatives

En conséquence de la résolution qui précède, le Président décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – Siège social

Nouvelle rédaction :

« Le siège social est fixé :

105, rue de l'Abbé Groult – 75015 PARIS »

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités légales

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et consigné au Registre prévu par la Loi.

Le Président
Monsieur Jacques D'HARCOURT

